

Plan de prévention des risques
CÔTIÈRE de L'AIN

Commune de Villieu-Loyes-Mollon

Plan de zonage
Partie Nord

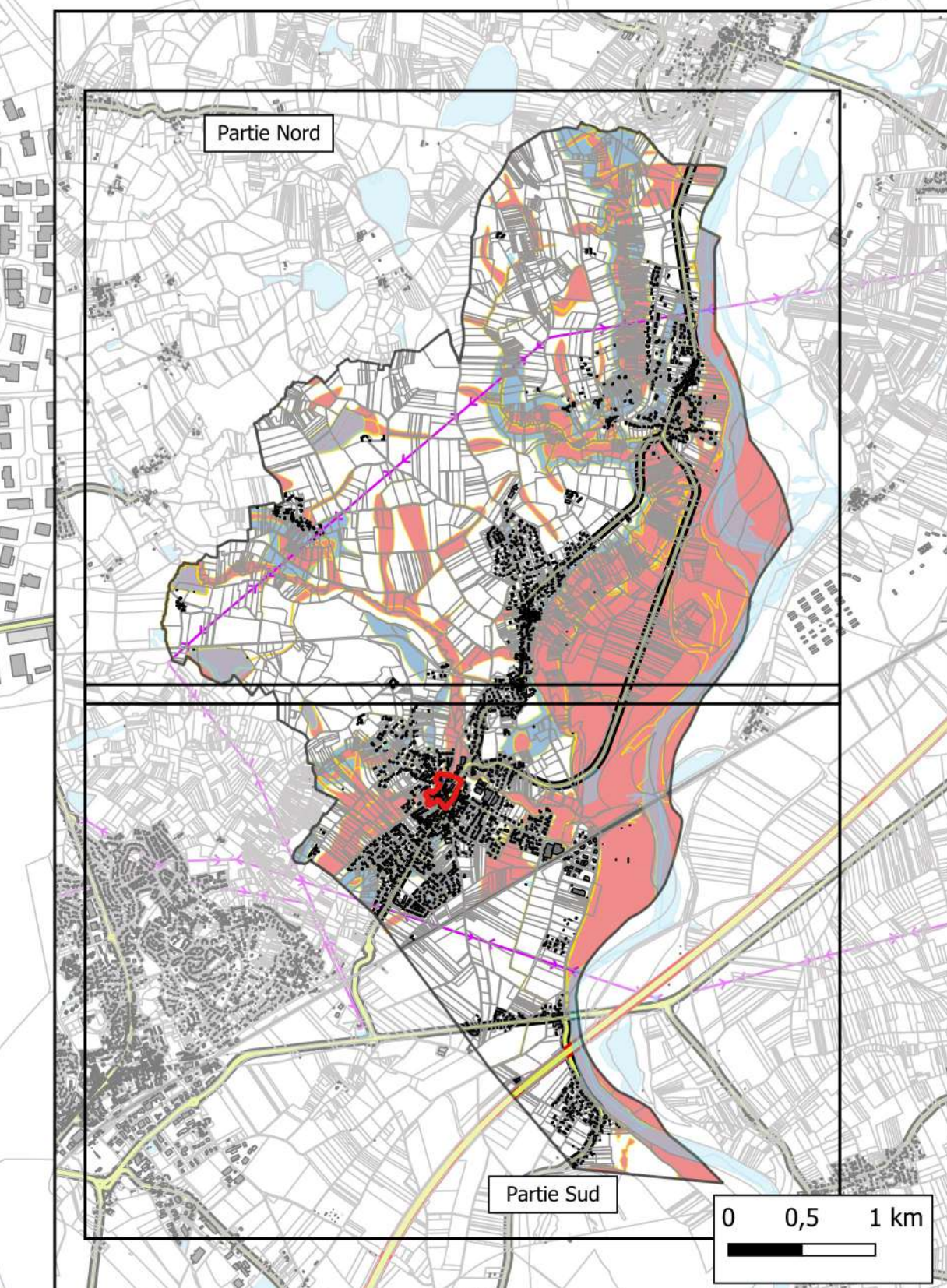
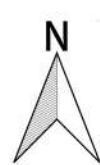
Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le

Prescrit le 2 septembre 2024
Mis à l'enquête publique
Du 13 octobre 2025 au 20 novembre 2025
Approuvé le

Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DOT1 - SUR - PR - le juin 2026
Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2024 - Georef ®

0 250 500 m
Échelle 1/5 000 (au format A0)



- Légende**
- Zonage réglementaire**
- Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)
 - Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
 - Rt - Zone rouge inondation de pied de versant (inconstructible)
 - Rn - Zone rouge remontée de nappe (inconstructible)
 - Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)
 - Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
 - Vi - Zone violette inondation (constructible sous condition)
 - Vv - Zone violette ruissellement sur versant (constructible sous condition)
 - Bf - Zone bleue effondrement (constructible sous condition)
 - Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
 - Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)
 - Bt - Zone bleue inondation de pied de versant (constructible sous condition)
 - Bv - Zone bleue ruissellement sur versant (constructible sous condition)
- Fond de plan**
- Parcelles
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
 - Centre urbain
 - Limite de commune
 - Infrastructures
 - Autoroute
 - Route départementale
 - Voies ferrées
 - Lignes électriques
 - Surfaces en eau

